



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 6 mars 2024

N°27/2021-2026

Présidence de **M. Pascal MARTIN**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

85 sont présents au moment de l'appel.

13 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers excusés : BASTIAN Estelle, BRUHWILER Lucas, DE GOUMOENS Raphaël, DUC Maxime, ESMEL Nadège, FEHLMANN Sacha, GENOUD-MAURER Béatrice, JARDIN Aude, MENOUX Arthur, MORISETTI Jean-Pierre, PALMA Hamza, SIMON André, TIECHE Marc-Alain.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS

- Ordre du jour
- Préavis municipal N° 10/3.24 – Rapport – Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Quelle alternatives aux feux d’artifice à Morges »
- Préavis municipal N° 14/3.24 – Adoption de la prolongation de la zone réservée du Sud-Est morgien
- Rapport de la commission chargée de l’étude du préavis N° 11/3.24 – Demande d’un crédit de CHF 332'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d’eau potable sur les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette, ainsi que pour des travaux de réfection sur le réseau d’assainissement au chemin du Rossignol, subside de l’ECA non déduit
- Rapport de la commission chargée de l’étude de la réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d’avenir »
- Rapport de la commission chargée de l’étude du rapport sur la prise en considération de la motion du groupe PSIG « Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population »
- Rapport de la commission chargée de l’étude du règlement sur le statut financier des membres de la Municipalité
- Rapport de la commission chargée de l’étude de la réponse au postulat du groupe PSIG intitulé « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges »
- Rapport N° 15/3.24 – règlement sur le statut financier de la Municipalité : la détermination de la Municipalité par voie électronique uniquement
- La réponse de la Municipalité à l’interpellation du Groupe PLR « Interpellation du groupe PLR "De la flexibilité en matière d’horaires d’ouverture des terrasses pour une ville vivante !" par voie électronique uniquement

M. le Président Pascal MARTIN apporte deux modifications à l'ordre du jour :

Point 4 : Ajout de l'élection d'un membre à la Commission des Finances.

Point 11 : Dépôt et développement du postulat de M. Pascal Gemperli pour le groupe des Vert·e·s « Équité sportive à Morges, pour une meilleure prise en compte des attentes de la population ».

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 février 2024

Mme Maria Grazia VELINI revient sur son intervention à la page 717 du procès-verbal du 7 février concernant les articles du règlement de la COFIN qui ont été approuvés par le Canton mais ne correspondaient pas aux articles qui ont été votés par le Conseil communal, puisque la Municipalité a modifié elle-même les conclusions du préavis municipal. Elle aimerait s'assurer que les bons articles aient été transmis au Canton et que ce vœu figure au procès-verbal du 7 février.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

2. Démission d'un Conseiller communal

M. le Président Pascal MARTIN lit la lettre de démission de M. Abel Joffré, du groupe PSIG, datée du 14 février 2024. M. Joffré est entré au Conseil communal le 7 septembre 2022 et remercié pour le travail accompli.

3. Assermentation de deux Conseillers communaux

Dans sa séance du 26 février 2024 et conformément à l'article 66 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Bureau a élu M. Nicolas Heredia en remplacement de M. Abel Joffré pour le groupe PSIG et M. Matthias Hirzel en remplacement de M. Julien Besuchet pour le groupe des Vert·e·s.

MM Heredia et Hirzel prêtent serment selon le protocole en vigueur puis rejoignent les rangs de l'assemblée.

4. Election d'un membre à la Commission des Finances et au Conseil intercommunal de l'ASIME

COFIN :

Suite à la démission de M. Frédéric Eggenberger au sein de la Commission des Finances, une place est à repourvoir. M. Eggenberger a transmis la candidature de M. Nicolas Heredia qui est élu tacitement.

ASIME :

Suite à la démission de M. Julien Besuchet du groupe des Vert-e-s, une place est à repourvoir au sein du conseil intercommunal de l'ASIME. M. Yvan Christinet propose la candidature de M. Kevin Richards, qui est élu tacitement.

5. Communications du Bureau

M. le Président Pascal MARTIN annonce une communication orale :

- Rappel du délai d'envoi des rapports de commission, soit 10 jours avant la séance du Conseil donc le dimanche à minuit précédant la séance du Bureau, afin de permettre à la Municipalité et au Bureau d'établir l'ordre du jour et d'imprimer les documents. Une attention collective au fond et à la forme des documents transmis et requise car ils permettent au Conseil de se forger un avis mais sont également disponibles pour le public (site internet de la commune et presse locale).

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce une communication orale.

Prolongation de la zone réservée "Bourg et Jardins" : mise à l'enquête publique

Madame la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

« La Municipalité de Morges vous informe qu'elle soumet à l'enquête publique la prolongation de la Zone réservée « Bourg et Jardins » du 9 mars 2024 au 7 avril 2024.

L'enquête publique porte uniquement sur la prolongation de trois ans de la zone réservée. Le périmètre et le règlement sont inchangés.

Le dossier pourra être consulté à la Direction urbanisme, constructions et espace public ainsi qu'au Greffe municipal, durant les heures d'ouverture des guichets ; il sera également disponible sur le site internet de la commune.

L'ensemble des propriétaires concernés ont été informés de cette mise à l'enquête.

Suite à l'enquête publique, la procédure habituelle d'adoption de planification se poursuivra jusqu'au dépôt du préavis au Conseil communal puis l'approbation cantonale. »

7. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

8. Préavis de la Municipalité

N° 10/3.24 Rapport – Réponse au postulat du groupe des Vert-e-s « Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges » - 1^{ère} séance de commission : lundi 18 mars à 18h30, Salle des Pas Perdus. Présidence UDC.

Les commissaires sont :

- Christine MAYOR
- Sylvie TRUDU
- Marlis HUEBNER
- Ruija WANG
- Béatrice GENOUD
- Jonathan SCHOPFER
- Lucas BRUHWILER

N° 14/3.24 Adoption de la prolongation de la zone réservée du Sud-Est morgien – 1^{ère} séance de commission : lundi 11 mars à 18h30, Salle des commissions. Présidence VER.

Les commissaires sont :

- Camille ROBERT
- Sarah ETTER
- Gilles MILLIOUD
- Jean-Hugues BUSSLINGER
- Françoise ADLER
- Marc LAMBRIGGER
- Matthias BLUME

9. Rapports de commission

N° 11/3.24 Demande d'un crédit de CHF 332'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable sur les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette, ainsi que pour des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement au chemin du Rossignol, subside de l'ECA non déduit

Mme Jasinta DEWI FREITAG présidente-rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(82 OUI, 1 NON, 1 abstention)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 332'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable sur les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette, ainsi que pour des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement au chemin du Rossignol, subside de l'ECA non déduit ;

2. de dire que le montant de CHF 332'000.00 sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 11'066.67 par année, à porter en compte dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

N° 12/3.24 Réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir »

M. Michaël FURHOFF, rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Michael FRANCESCATO s'exprime en ces termes :

« Enfin voici l'heure de vérité pour cette patinoire tant malmenée techniquement et politiquement et ce n'est pas le rapport de la commission qui améliore la situation en attaquant point par point les propositions de la Municipalité, sans malheureusement rien proposer d'autre de concret.

Contrairement à la commission qui prétend, après presque 10 séances de commissions, que le Conseil n'a pas son mot à dire, je suis d'avis que le Conseil a l'occasion de répondre très clairement à trois questions fondamentales ce soir. Est-ce que ce Conseil souhaite maintenir une patinoire à Morges ? Est-ce que ce Conseil souhaite la construction d'une piscine couverte à Morges et enfin est-ce que ce Conseil admet qu'un partenariat public-privé est la meilleure solution pour réaliser rapidement les travaux nécessaires.

À titre personnel et au nom du PLR, c'est oui, oui et oui. Alors que plusieurs piscines couvertes existent dans les alentours de Morges, la patinoire est une infrastructure bien plus rare, sa

piste de curling est même la seule existante entre Genève et Champéry. Prétendre qu'elle ne sert à rien au motif qu'une part importante des membres des clubs qui l'utilise viennent de l'extérieur du district et que l'on ne sait pas ce que sera le climat en 2050, serait une baffe à la collaboration inter-régionale, au rôle de Morges au sein du PALM ainsi qu'une baffe envers les presque 400 juniors qui comptent dessus et seront peut-être la fierté de la Ville demain.

Alors certes, le fait est que la piscine récolte plus d'avis favorables, et c'est également mon cas à titre personnel. Toujours est-il que la patinoire est là, existe, et a urgemment besoin de travaux. Vous admettez que ceci impacte forcément l'ordre et le calendrier de réalisation. Ceci étant, la Municipalité a clairement montré pourquoi il était bien plus judicieux de séparer les infrastructures et pourquoi il n'était pas possible de construire une piscine dans le bâtiment actuel pour des raisons tant financières que techniques et écologiques. Et soyons sérieux, prétendre qu'une surface de glace de 900 m² serait suffisante, alors que les règles de la fédération internationale de hockey demandent 1830 m² (1586 selon la LHN), c'est de facto, tuer sa raison d'être.

Sur la deuxième question, le PLR reconnaît bien entendu le besoin d'une piscine couverte, et remercie la Municipalité d'avoir trouvé un emplacement permettant une réalisation dans les meilleurs délais possibles, tout en profitant à terme des synergies énergétiques entre les deux infrastructures.

Reste enfin la troisième question, le partenariat public-privé. J'entends la commission regretter que la Municipalité ait basé son choix sur les critères de délais et de coûts, mais au final, quelle autre possibilité ? Encore une fois, la patinoire actuelle ne peut plus attendre, les économies d'énergie non plus et faire fi du plafond d'endettement serait faire preuve d'une grande naïveté ou d'une certaine mauvaise foi ou des deux. Et oui, on ne peut pas dépenser bien plus de millions que prévus à Beausobre, à la Gracieuse, réaliser une Voie Verte, une place des bus, assainir des bâtiments, ou encore créer un fond pour des LUP et en même temps se payer une patinoire. Des choix et des arbitrages doivent être faits et la Municipalité a eu le courage de les faire. Les PPP ne sont pas nouveaux, même à Morges avec Morges Energie, et ne doivent pas être vus comme le diable au motif qu'il y a le mot « privé » dedans.

Les critères définis par la Municipalité semblent cohérents, et le PPP n'est rien de moins qu'un contrat, soumis au code des obligations, et il fait confiance à la Municipalité pour s'entourer des bons soutiens lors de la rédaction de ce contrat.

Chère Municipalité, votre stratégie est cohérente, réaliste et responsable et permettra enfin à cette Ville de mettre à disposition de sa population, ainsi que celle de la région, des infrastructures à la hauteur de leurs besoins. Chers collègues du Conseil, je me réjouis maintenant d'entendre votre avis aussi, voulez-vous une patinoire ? Voulez-vous une piscine couverte ? Et enfin, quelle autre solution réaliste à un PPP ? Merci d'avance. »

Mme Camille ROBERT commence par remercier la commission pour son important travail et le rapport extrêmement bien écrit qui permet d'identifier les nombreux enjeux qui sont au cœur de ce projet. L'ensemble de ces enjeux semble découler de choix et de partis pris qui ont été fait de manière rapide au début du projet et qui n'ont vraisemblablement pas été évalués et soupesés par la Municipalité. À aucun moment un crédit d'étude n'a été proposé au Conseil communal, qui aurait permis d'évaluer les différentes options de manière sereine, et d'en discuter de manière démocratique dans ce Conseil.

Parmi ces choix, celui d'avoir écarté immédiatement le Parc des Sports, de privilégier la piste du partenariat public-privé (PPP) qui est un choix dicté plutôt pour des raisons de délais et de rapidité, plutôt que pour des raisons de qualité ou de maîtrise des risques. La commission nous a permis de comprendre qu'un certain nombre de questions sont en suspens qui devront être éclairées pour que l'on puisse aller de l'avant sereinement avec ce projet.

Concernant le PPP, on a déjà eu l'occasion d'en discuter avec le préavis sur Morges Energie SA, elle y voit deux problèmes, à titre personnel, d'une part la délégation d'une politique publique à un partenaire privé qui permet à la Municipalité de contourner le Conseil communal, qui pose un problème de fond, de contrôle démocratique et du sens du rôle des élus dans ce Conseil.

Le sentiment que l'on a à la lecture du rapport, c'est que la Municipalité ne souhaite pas s'encombrer avec le Conseil communal, elle veut agir vite et inscrire la rénovation de cette patinoire à son bilan de législature, même si cela doit se faire au détriment de la consultation des communes pour un financement au niveau de la région, au détriment de la qualité et d'une maîtrise des risques. C'est une posture que l'on ne peut que regretter.

La motion PLR demandait à la Municipalité d'étudier l'opportunité de nouvelles infrastructures sportives. Et finalement ce que l'on voit avec ce rapport c'est qu'en ce qui concerne la piscine cela n'a pas été fait, aucune étude n'a été réalisée pour cette piscine, le projet de créer une piscine dans la zone Prairie Nord est une simple déclaration d'intention, sans étude préalable sur la faisabilité, les coûts et les enjeux.

Concernant la patinoire, ce n'est pas une étude qui est présentée mais un projet qui est déjà sur les rails, et sur lequel le Conseil aura vraisemblablement peu à dire.

Pour toutes ces raisons, pour le groupe PSIG, le rapport ne répond pas à la motion PLR, mais surtout le groupe ne va pas soutenir ce rapport-préavis qui est un signal de sa désapprobation quant à la manière de procéder mais pas un refus de voir ces infrastructures se réaliser.

M. Clément BOURGEOIS relève que la Municipalité avec son rapport amène de nombreuses questions quant à l'avenir des infrastructures sportives d'importance régionale. Bien des questions sont restées sans réponse depuis de nombreuses années, limitant ainsi les interventions d'envergure nécessaires au bon fonctionnement à moyen terme de ces infrastructures. Le personnel communal étant contraint d'assurer leur fonctionnement avec des opérations d'entretien et de maintenance uniquement.

Cette nouvelle stratégie présente trois avantages principaux à nos yeux, soit, premièrement la mise à disposition ainsi que la pérennisation d'infrastructures qui répondent aux attentes de la population. Deuxièmement, l'adaptation de ces installations aux enjeux climatiques et énergétiques et enfin l'inscription de ces travaux dans un cadre financier réaliste au vu des moyens financiers à disposition.

Il a beaucoup été question de l'attente d'une piscine couverte par la population. Le sondage auprès de la population fait état de 37% estimant cette infrastructure comme essentielle. Or, dans le même sondage, 47% de la population a estimé que la piscine du Parc était essentielle pour la Ville de Morges et le maintien de cette installation bénéficiant d'un cadre idyllique et d'une arborisation précieuse répond plus que jamais aux besoins de la population. À la suite de l'assainissement du vecteur énergétique son bilan environnemental ne sera que meilleur.

N'oublions pas que dans un passé pas si lointain, les intentions n'étaient pas les mêmes. Il lui semble important de saluer cette décision.

M. Yvan CHRISTINET fait part de ses impressions du groupe des Vert-e-s, qui ressort de la lecture du rapport municipal, avec un sentiment de précipitation. Si l'urgence climatique nous incite à agir, l'expérience montre qu'outrepasser les procédures usuelles, et surtout éviter une consultation claire et transparente des milieux concernés, peut amener à l'effet contraire escompté.

D'habitude nous avons un préavis d'étude et ensuite un préavis de construction. Dans le cas précis, le préavis municipal nous informe de ses intentions avec pour seule réponse du Conseil « nous prenons acte, ou pas ». Bref si le Conseil communal est mis sur le banc des spectateurs, quel est l'intérêt de ce préavis, du temps pris par la commission pour rédiger un rapport de 20 pages et des groupes pour analyser ce projet. A minima et à défaut de pouvoir exprimer par un vote l'acceptation ou le refus d'un crédit d'étude, nous aurions trouvé plus constructif d'attendre le rapport de la commission pour démarrer l'appel d'offre afin de pouvoir réellement y intégrer les réflexions de notre Conseil.

Imaginons que le Conseil refuse le projet de construction lorsque celui-ci sera déposé, cela veut dire que nous allons attendre encore des années avant une rénovation du gouffre énergétique de ce bâtiment des Eaux Minérales.

Autre constatation que l'on peut faire à la lecture de ce rapport de commission, est que l'annonce choc de la Municipalité de transformer ce bâtiment en centre multisports, se révèle en fait un effet d'annonce. Pas de bassin de natation, pas de salle multisports en plus, car si l'on veut conserver les 1800 m² qui constituent la patinoire olympique nécessaire à la tenue des matchs de hockey, les règles élémentaires du *Tetris* nous limitent indéniablement.

D'ailleurs, que pensent les clubs sportifs de natation de cette stratégie, qui consiste à leur dire qu'ils pourront disposer d'un bassin couvert de 25 mètres, au mieux, en 2030. Et qu'en pensent tous les autres clubs sportifs comme le volley, le basket, la gymnastique, etc. qui n'arrivent pas à assurer un nombre suffisant d'entraînements pour leurs membres, faute de salles multisports à disposition.

Et finalement, la population morgienne qui attend sa piscine couverte depuis longtemps déjà, que pense-t-elle de cette stratégie qui consiste à repousser ce projet dans le temps encore et encore. Alors qu'elle va devoir supporter pendant trente ans de charges annuelles, proche du million pour le bâtiment abritant les 2400 m² de glace avec le curling. Et ceci, alors même que plus de 50% des membres du club de glace n'habitent pas dans le district de Morges.

En résumé, le groupe des Vert-e-s reste évidemment favorable à l'assainissement du bâtiment des Eaux Minérales mais ne pourra pas soutenir une stratégie qui se base sur une priorisation des besoins en matière de sport, qui visiblement ne prend pas en compte de manière équitable les besoins et attentes de la population morgienne, ainsi que tous les clubs sportifs.

Finalement, il est difficile de prendre acte ou pas d'un rapport, puisque le train est déjà parti, les appels d'offre aussi, et bien, nous nous reverrons au prochain épisode, à savoir le crédit de construction.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER est interpellé par certaines prises de position des groupes socialistes et Vert·e·s. En particulier le groupe socialiste qui est mécontent car la possibilité du Parc des Sports n'a pas été étudiée. Il rappelle qu'en 1988 ou 1989 le parti socialiste, avait par référendum, combattu un projet de patinoire au Parc des Sports qui avait abouti à la construction de la patinoire des Eaux Minérales. Alors évidemment, la moitié des membres n'étaient pas nés, mais il faut parfois assumer aussi ce qui a été décidé par les anciens.

Il revient à l'intervention du groupe des Vert·e·s, c'est juste, Morges a mal à ses installations sportives depuis environ 20 ans. Qui avait la majorité à la Municipalité durant ces 20 années ? Qui pouvait arriver avec des projets, développer une politique de salles de sports ? Qui pouvaient poser des barricades pour faire en sorte que cela ne profite qu'aux Morgiens ou habitants du district de Morges ?

On peut critiquer, mais il s'agit maintenant d'aller de l'avant, l'occasion est enfin donnée d'avancer avec un réel plus pour des infrastructures sportives, allons-y !

Il finit par un mot et répète que chacun ne doit pas y aller de son « goût doux », la Municipalité, dont c'est les compétences, propose un projet et le Conseil va disposer sous l'angle financier. Ce n'est pas de la cogestion, cela a été expliqué par le Préfet avant la séance du 7 février, hélas tout le monde n'était pas là.

Il déclare ses intérêts, il a été membre pendant une dizaine d'années de l'association PPP Suisse. Le PPP, par rapport à ce qui est d'usage de pratiquer, présente une caractéristique majeure, celle d'incorporer dans le contrat, non seulement les crédits de construction et l'amortissement qui va avec mais aussi tous les frais d'exploitation. On se met d'accord sur la durée de vie de l'exploitation, en général 25 ans, et l'état dans lequel on veut récupérer l'installation. Par exemple, rénovation de la chaudière, dans les trois ans avant restitution.

De plus, le PPP incorpore tous les frais de fonctionnement. Il peut comprendre que cela fasse peur, car si l'on faisait le même exercice pour tous les crédits d'investissements, pour Beausobre on serait à 100 millions et pas 50. Il ne faut pas confondre des pommes et des poires, la particularité du PPP est la durée de vie de l'exploitation.

Mme Martine ROCHAT parle de la piscine couverte et de la volonté de la Municipalité de l'installer à la Prairie Nord sans envisager d'autres alternatives. Elle n'est pas la seule à s'étonner. Ce scénario fait-il l'objet d'une étude de faisabilité ou d'impact, si oui, celle-ci sera-t-elle communiquée au Conseil communal, ou moins dans le cadre du préavis financier à venir.

D'ailleurs, en ces temps où le réchauffement climatique se fait sentir, et que l'on voit de plus en plus dans l'arborisation urbaine une possibilité de limiter ses effets, elle ne peut s'empêcher d'exprimer ses craintes quant aux menaces réelles ou potentielles, pesant sur ce poumon de verdure qu'est la Prairie. Une fois n'est pas coutume dans cette assemblée, elle a envie d'évoquer son souvenir personnel, qui lui est cher, en relation avec la Prairie. Au début des années 2000, elle a commencé à fréquenter un cours de dessin donné par l'artiste morgienne Diane Olivieri, qui emmenait ses élèves à la Prairie. Grâce à elle, Mme Rochat a découvert un lieu idyllique, s'est enthousiasmée pour les arbres majestueux de l'allée Cavalière. À l'époque, cette parcelle était une propriété privée et l'accès était donné grâce aux liens personnels entre Mme Olivieri et la famille de Goumoëns. Il lui tient aujourd'hui à cœur de défendre ce site incomparable et que l'éventuelle création de la piscine couverte n'empêche pas les Morgiens de s'y émerveiller.

Dans le même ordre d'idée, elle souhaite apporter son soutien à l'amendement de la commission, sur le maintien du refuge de la Fraternité, garant de convivialité pour les habitants du quartier qui profitent d'organiser des manifestations dans cet agréable cadre de verdure.

Au bout de tous ses doutes et interrogations, elle ne cautionnera pas la réponse de la Municipalité à la motion PLR et elle soutiendra en revanche la motion PSIG.

Mme la Syndique Mélanie WYSS, remercie la commission pour son travail et assure que la Municipalité a lu son rapport avec beaucoup d'attention.

Dans la conclusion il est écrit que la Municipalité avait déjà entamé la procédure avant même la première séance de commission. Elle précise que la première étape était un appel à candidature, pour constituer une équipe de professionnels capables d'officier selon un cahier des charges dans un deuxième temps. La Municipalité a pour volonté de travailler avec le Conseil communal et avec la population, raison pour laquelle un sondage a été réalisé pour évaluer ses besoins ainsi que ceux de plusieurs clubs sportifs qui ont été approchés.

Elle n'a pas toutes les réponses ce soir, la Municipalité dévoile sa stratégie avec un plan d'intention, puis procède à un certain nombre de travaux, qui viennent confirmer, infirmer ses intentions. C'est ce travail-là qui est en cours actuellement.

Un préavis d'étude concernant le terrain de la Prairie sera soumis au Conseil d'ici le milieu voire la fin de l'année 2024, ce dossier a pris du retard. L'intention est affirmée de réaliser une piscine couverte dans un complexe scolaire mais accessible au public, afin de répondre aux besoins à la fois des élèves, de la population et des clubs.

Pourquoi la Prairie ? Parce que les terrains sont déjà légalisés, ce qui permet d'envisager, et elle souligne l'emploi de ce verbe, une construction dans un délai raisonnable, puisque la population morgienne se réjouit de disposer d'une piscine couverte.

La politique sportive a été évoquée, elle est en cours de révision, ce n'est pas l'objet du préavis et de la réponse à la motion, et la Municipalité ne manquera pas de revenir vers le Conseil à ce propos. Elle remercie de bien vouloir prendre acte du rapport de la Municipalité, qui présente une vision d'ensemble et qui ne répond pas à toutes les questions du rapport qui seront prises en compte pour la suite des travaux.

M. Bastien MONNEY souhaite réagir aux propos de M. Busslinger qui a évoqué le référendum de 1986, dont il ne se souvient pas particulièrement car il avait 7 ans. Par contre il se souvient bien de celui de 2020, contre le PPA du Parc des Sports, respectivement contre le centre aquatique, lancé par un groupe apolitique formé de MM Kubler, Degaudenzi et Morisetti.

Le centre aquatique était un PPP, à ce moment-là le PLR était un peu plus frileux sur cette question. Vraisemblablement les positions ont évolué et il s'en réjouit.

Les interventions qui ont été faites par certains collègues de droite, présentaient le PPP comme une recette magique, c'est-à-dire que vraisemblablement le plafond d'endettement ne nous le permet pas, et donc on passe par un PPP pour régler cette situation. Faire un PPP doit être un choix totalement libre, cela l'était du temps du centre aquatique, car la Ville en avait la capacité financière et également parce qu'elle n'a jamais géré un centre aquatique, l'option du PPP faisait totalement sens.

Dans le cas présent le PPP se fait par contrainte, ce qui sous-entend qu'au final on va payer plus cher. La conclusion du rapport de la commission annonce que l'engagement à terme serait entre 19 et 24 millions de francs, que le contribuable va devoir payer. Il regrette la précipitation avec laquelle la Municipalité arrive ici. Si l'on reprend le PPP qui était prévu pour le centre aquatique il faut se rappeler que CHF 15 millions étaient posés sur la table avant même que l'opération soit lancée, par les communes environnantes. On avait même des communes qui avaient déjà voté.

Ici on reproduit la stratégie qui avait été adoptée pour la précédente patinoire, c'est-à-dire qu'on réalise et que l'on demande l'argent après. L'espoir que cela fonctionne lui paraît assez maigre et c'est le contribuable morgien qui représente 30% des utilisateurs de l'infrastructure, qui paiera le 100% de l'infrastructure. Nous allons un peu vite en besogne.

M. Jean-Bernard THULER revient également sur le passé et trouve regrettable que le parti socialiste se soit opposé à ce que la patinoire se fasse près de la piscine, c'était une synergie énergétique favorable. Il souhaite rassurer M. Francescato, il veut une patinoire, que le curling puisse continuer à travailler, l'équipe féminine est sortie championne suisse cette année. Il veut du sport pour tout le monde, mais ce qu'il ne veut pas c'est que le prix d'entrée devienne prohibitif, comme cela avait été constaté avec le PPA Parc des Sports. Or avec un PPP c'est une comptabilité qui rentre, de la rentabilité, on fixe des objectifs, et si ces derniers ne sont pas atteints, le seul moyen existant c'est d'augmenter les prix au public.

Il regrette également ce patrimoine communal qui file en mains privées, cela l'inquiète, car on l'a vu avec la privatisation de l'électricité, on pensait payer moins, mais si le prix du kWh n'a pas tellement évolué, les taxes diverses sont payées au prix fort par le consommateur, et il ne peut que le regretter.

À ce niveau-là, il estime que la Municipalité ne répond pas au financement, notamment au mode de financement intercommunal, plutôt que de faire le choix du « méchant privé ».

M. Stéphane DEWARRAT rappelle à Mme RoCHAT que la précédente Municipalité avait préparé un PPA Eglantine-Prairie et à priori l'allée Cavalière n'est pas menacée par ce PPA.

Concernant la piscine couverte, il a entendu dire que peu ou pas d'études avaient été menées, mais un préavis proposant une infrastructure dans le complexe scolaire de la Prairie sera déposé à priori ce printemps, pour des travaux qui seront exécutés en 2030. Il fait confiance aux employés communaux qui œuvrent pour la réalisation de ces derniers.

Pour la suite, il espère voir des préavis plus clairs, limpides, sur les moyens financiers, les éléments futurs, qui attendent la population morgienne et moins d'éléments contextuels.

Que l'on accepte ou que l'on refuse le rapport municipal ce soir, à priori, les objets qui sont actuellement à l'étude ne seront pas abandonnés, peut-être un peu corrigés.

Il en vient aux conclusions du rapport de la Municipalité, qui sont extrêmement claires, en dernière page, il y a quatre points qui précisent la stratégie municipale. Et pour lui, ce sont ces quatre points sur lesquels se porte le vote. Il se ralliera aux belles paroles de M. Francescato pour suivre le groupe PLR alors qu'il était encore incertain en commission.

M. Jonathan MULLER en tant que membre de la commission ne partage pas l'avis comme quoi le Conseil ne serait pas consulté. La commission a déjà pu se pencher sur un plan

d'intention, plusieurs séances avec la Municipalité ont permis d'obtenir certaines réponses, et le préavis financier sera présenté au Conseil communal, qui lui donnera l'occasion de s'exprimer, sous l'angle financier, comme l'a soulevé M. Busslinger.

Par ailleurs, il apparaît évident à la commission de souligner que l'existence d'une patinoire sur le territoire morgien ne doit pas être considérée uniquement comme une charge ou un problème. C'est aussi une chance, qui appelle des responsabilités, qui de l'avis du groupe PLR sont prises au sérieux. Bien entendu, la question de l'offre de glace ne se poserait pas en ces termes si l'infrastructure n'était pas aujourd'hui déjà existante, avec des besoins urgents.

Il pense que ce n'est pas le moment de s'exprimer en détails sur le sujet du PPP mais regrette que les séances avec la Municipalité ne soient pas parvenues à parfaitement tranquilliser la commission sur ces inquiétudes légitimes. Il avait lui-même, au mieux, une connaissance embrumée, au pire carrément sceptique sur la question, mais après quelques explications de texte avec un autre membre du parti, il pense aujourd'hui que ce PPP correspond aux besoins temporels de cette infrastructure. Et par ailleurs, il ne s'agit aucunement de livrer notre patrimoine au privé, la patinoire restera en mains de la Ville, et la Municipalité nous a précisément confirmé son désir de maintenir des tarifs accessibles à tout un chacun.

M. Michael FRANCESCATO a l'impression qu'il y a une mauvaise compréhension concernant le PPP. On ne vend pas la patinoire, elle reste en mains communales, et elle reste gérée par la commune. Un tiers prend en charge les travaux, réalise l'entretien, on le paie pour ceci, mais au-delà de ça, la commune reste entièrement maître de ce qu'elle fera de la patinoire à l'avenir.

Ceci étant, il entend que d'un côté on regrette que le bassin couvert n'arrive pas avant 2030 et qu'on ait aucun plan précis. Il entend aussi que l'on regrette que la patinoire soit un gouffre, et qu'elle soit à bout de souffle, mais d'un autre côté on dit que l'on va trop vite. La Municipalité actuelle a pris son courage, propose quelque chose qui est attendu depuis environ 10 ans.

Donc, que fait-on ? Quelle est la stratégie alternative, il ne l'a toujours pas entendue. Il espère simplement que la stratégie ne soit pas de tout faire pour empêcher la Municipalité actuelle de faire son travail, bilan ou pas à la fin.

M. Michaël FURHOFF remercie la Municipalité d'avoir pris le temps d'éclaircir ou de clarifier certains points du rapport. Il a bien entendu les débats de la gauche et de la droite, il est un peu déçu de voir qu'une partie de la commission change d'avis. La cohésion était bonne en commission sur les questions et réponses reçues de la Municipalité. On pense que cela va trop vite mais personne n'a relevé qu'aucune analyse de risque n'a été effectuée par exemple, alors que c'est un débat que l'on a beaucoup eu pour Beausobre, après coup.

La commission n'a pas eu accès à certains documents hautement confidentiels, et il trouve un peu bizarre d'occulter ces points-là. On ne peut pas dire que le groupe PSIG ou le groupe des Vert-e-s refusent la patinoire ou ralentissent le projet, l'idée est de faire un travail de qualité et il pense que cela a été fait.

M. Jean-Bernard THULER trouve que c'est « fort de chocolat » d'entendre que l'on ralentit la procédure alors qu'il s'agit d'entretenir cette patinoire avec la candidature des JOJ, le crédit a été refusé par le Conseil communal à une majorité de droite. Ce n'est pas parce qu'une Municipalité est essentiellement composée de personnes de gauche, qu'elle peut faire ce

qu'elle veut. Elle doit passer par le Conseil et le Conseil a mis pas mal de bâtons dans les roues à l'entretien de cette patinoire. Il s'excuse de le rappeler.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, malgré l'amour qu'il porte à son préopinant, pense qu'il a tendance à « aligner les noix , comme cela l'arrange sur le bâton ». Les motifs du refus des JOJ n'étaient certainement pas dans l'entretien de la patinoire. Il fallait dépenser un million uniquement pour les accueillir, dont CHF 300'000.00 dédiés à l'entretien de la patinoire. Au final l'investissement aurait été énorme pour très peu de visibilité et d'effet. Certaines compétitions auraient eu lieu à Morges mais la cérémonie de remise des médailles et bon nombres de compétitions se sont déroulées à Lausanne. Le Conseil communal a décidé qu'il valait mieux investir uniquement dans l'entretien réel. Mais il a fallu attendre un moment. Il ne poursuit pas.

La discussion est close.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(41 OUI, 41 NON, 4 abstentions)

Au vu de l'égalité du vote, le président M. Pascal Martin tranche en faveur du OUI.

1. de prendre acte du présent rapport.
--

M. Lucien REY demande un second vote, ce qui n'est pas possible. Il peut demander un second débat dans ce cas le tiers de la salle doit accepter sa proposition pour que cela soit validé. Il pense que le débat n'a pas été suffisamment clair pour permettre de prendre une décision.

Vote sur le second débat : par 66 NON, 9 OUI et 11 abstentions le second débat est refusé.

N° 13/3.24 Rapport de la commission chargée de la prise en considération de la motion du groupe PSIG « Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne »

Mme Sylvie FAY, présidente-rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. le Président Pascal MARTIN constate que la commission recommande de ne pas prendre en considération la motion du groupe PSIG. Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, et suite à la préséance avec la DGAIC le mois dernier, il se permet de préciser que l'initiative demande une étude de la Municipalité sur un thème qui n'est pas de compétence du Conseil communal, il s'agit donc très certainement d'un postulat plutôt que d'une motion et il rappelle à son auteur qu'il lui est encore possible de procéder à un changement jusqu'au vote du Conseil. La discussion est ouverte.

M. Frédéric EGGENBERGER s'exprime en ces termes :

« Voilà le Conseil vient de se positionner sur le rapport municipal en réponse à la motion PLR « *Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir* ».

Comme on l'a vu lors du débat sur le précédent point, le résultat a été très serré. Cela souligne la pertinence de cette motion qui demande d'étudier la faisabilité d'une infrastructure mixte patinoire-piscine couverte à Morges ? Et bien la réponse est oui. Et plutôt 3x qu'une.

La motion du groupe PSIG garde son sens puisque, comme ça a été relevé dans le rapport de commission, lorsque la municipalité a étudié les différentes variantes envisageables, elle a pris des options ou plutôt des partis pris qui ont fortement restreint le champ des possibles. En effet la municipalité a d'emblée exclu le Parc des sports comme un emplacement susceptible d'accueillir une nouvelle infrastructure sportive. L'argument de la Municipalité est que l'affectation actuelle ne permettrait pas d'y implanter une nouvelle piscine couverte. L'argument a ses limites puisque cette affectation n'est pas gravée dans le marbre. Il est du reste prévu, comme chacun le sait, de revoir l'affectation du secteur du parc des sports. La municipalité a même annoncé publiquement en 2020 son intention de convoquer des Assises du Parc des sports. C'est donc regrettable de ne pas avoir intégré cette zone dans les réflexions municipales sur l'avenir des infrastructures sportives. Un autre élément qui me semble problématique dans ce parti pris, c'est que dans mon souvenir, lors de l'élaboration du PPA Prairie nord il n'a jamais été question de l'implantation d'une piscine. Si on ajoute à cela les probables abattages d'arbres, les nuisances pour le voisinage, les enjeux d'accessibilité etc., la stratégie de la municipalité a du plomb dans l'aile et on est en droit de douter qu'il soit possible mettre une piscine sur le site Prairie Nord.

Un autre parti pris discutable c'est celui qui consiste à projeter une piscine qui soit intégrée dans un complexe scolaire. Alors on peut effectivement débattre sur le qualificatif de piscine « publique » ou « scolaire » - mais je préfère me référer à une réponse de la municipalité à la commission :

« *La différence entre ces deux types d'infrastructures réside, semble-t-il, uniquement dans sa localisation. Il faut noter que, comme indiqué, il est souhaité que cette future piscine comprenne un bassin de 25 m. et un bassin d'apprentissage, deux objets qui peuvent semble-t-il correspondre à la fois à une utilisation par des écoles (en journée et hors vacances scolaires) et par le public dont la principale utilisation se fait en fin de journée, le week-end et durant les vacances scolaires.* »

Donc on voit bien que l'intention de la municipalité c'est d'avoir avant tout une piscine à destination des écoles, et que le public y aurait vraisemblablement accès en fin de journée et le week-end. Dans ce contexte je pense qu'on peut tout à fait parler de piscine scolaire. Le terme n'est pas du tout usurpé.

Si on analyse le nombre et la taille des bassins qui sont envisagés, donc un bassin de 25 m et un bassin d'apprentissage, c'est bien une infrastructure qui est pensée pour les écoles et

qui ne répond pas aux besoins des clubs et de la population. Or la population morgienne, à travers le sondage, a plébiscité une véritable piscine publique couverte. Je rappelle ici le résultat du sondage : c'est + de 37 % des personnes sondées qui estiment que ce type d'infrastructure est « essentiel » à Morges.

En résumé, les options prises par la municipalité conduisent d'une part à ne pas étudier tous les emplacements potentiels pour une future infrastructure, et d'autre part à proposer une stratégie qui ne répond pas aux attentes de la population morgienne, c'est-à-dire une véritable piscine publique.

La deuxième raison pour laquelle la motion du groupe PSIG fait totalement sens, elle est liée à la nature de l'infrastructure envisagée. Dès l'instant où la Municipalité écarte la variante d'une infrastructure mixte patinoire-piscine couverte et bien cela a pour corollaire que la patinoire ne sera jamais exemplaire sur le plan énergétique. En effet une infrastructure mixte permet d'atteindre des standards beaucoup plus élevés. Ça s'explique par deux facteurs, premièrement grâce à la chaleur produite par la fabrication de glace qui peut être réutilisée pour chauffer l'eau des bassins. Deuxièmement, par la forme du toit, ce fameux patinosaire qui ne permet pas d'optimiser la pose de panneaux photovoltaïques. On peut bien assainir l'enveloppe du bâtiment et poser quelques panneaux solaires, mais la patinoire des Eaux minérales, dans sa configuration actuelle ou future, restera une infrastructure extrêmement énergivore si on continue à y produire de la glace.

La troisième raison qui justifie de prendre en considération la motion PSIG, et peut-être la principale, c'est qu'à ce stade le projet de piscine sur le site Prairie Nord est une simple déclaration d'intention. C'est un vœu de la Municipalité qui ne repose sur aucune étude de faisabilité, ni sur le plan juridique ni sur le plan financier. Au groupe PSIG, on préfère des études sérieuses à de simples déclarations d'intention et je rappelle que dans tous les cas à un moment donné il faudra lancer une étude de faisabilité pour une future piscine couverte. Nous avons aujourd'hui l'occasion de lancer un signal et de demander à la municipalité de prioriser ce dossier de la piscine couverte. Il faut savoir que la motion telle qu'elle est rédigée, laisse une grande marge de manœuvre à la municipalité puisqu'elle ne préjuge pas de l'emplacement de la future infrastructure qui pourrait aussi bien prendre place sur le site des Eaux minérales comme au Parc des sports voire ailleurs. Et rien n'empêche la municipalité, en réponse à la motion, d'élargir le périmètre de l'étude en explorant d'autres variantes telle qu'une piscine couverte séparée sur un autre site.

Enfin, dernier élément, cette motion n'entre pas en contradiction avec l'assainissement de la patinoire des eaux minérales tel qu'il est projeté par la Municipalité – qui est le cœur de la stratégie municipale. Si une infrastructure mixte voit le jour par exemple au parc des sports, dans un horizon plus ou moins proche, et bien le bâtiment des eaux minérales qui aura été entretemps assaini pourra être réaffecté à d'autres utilisations sportives par exemple sous forme de halles ou de salles de gym. Les besoins en la matière sont notoires à Morges. Donc n'opposons pas ici l'assainissement de la patinoire et l'étude qui est demandée par le groupe PSIG. Dans tous les cas, nous sommes d'avis qu'il fait sens d'assainir la patinoire actuelle pour autant que l'exemplarité énergétique soit véritablement garantie sur le long terme.

Voilà j'aimerais conclure en citant notre collègue M. Francescato qui avait commenté le dépôt de cette motion sur les réseaux sociaux. C'était en mai 2023, et je cite : « *Bonne idée ! D'ailleurs c'est ce qu'on avait demandé en 2020 déjà !* » Je me réjouis par avance du soutien du chef du groupe PLR et au nom du groupe PSIG, je ne peux que vous encourager à prendre en considération notre motion. »

M. Michael FRANCESCATO répond que c'est justement une tellement bonne idée qu'elle a déjà été répondue et donc cela ne sert à rien de plus. Le postulat, puisque c'est un postulat, d'ailleurs il n'a pas entendu M. Eggenberger sur cette question-là, est tellement libre que rien n'empêcherait la Municipalité de répondre avec les mêmes arguments que pour la stratégie qui correspond en tous points, mis à part la dimension régionale, les autres communes n'ayant pas encore été contactées. Tous les autres points sont couverts par la stratégie qui vient d'être acceptée.

Donc non, il ne voit pas de raison de faire du travail administratif supplémentaire, de dépenser encore des milliers de francs en études, tout est déjà répondu.

M. Stéphane DEWARRAT est très étonné par l'intervention de M. Eggenberger, il lui semble qu'ils n'ont pas été dans la même commission. Construire un nouveau château au Parc des Sports est un vœu du PSIG depuis longtemps, il a été contesté en référendum, la population va difficilement changer d'avis selon lui. Certaines choses lui échappent.

Il aimerait une confirmation de la Municipalité concernant le dépôt du préavis relatif à la piscine couverte. Sera-t-il bien déposé ce printemps voire en septembre ? L'horizon 2030 est-il confirmé pour pouvoir tirer les premières lignes dans les bassins de la piscine couverte ?

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond à la question de M. Dewarrat en disant qu'elle n'est pas en mesure de dévoiler le timing précis ce soir mais en 2024 une demande de crédit d'études pour Prairie Nord sera déposée, et des crédits d'études vont continuer à être demandés au Conseil communal, si cela peut rassurer M. Francescato. Effectivement par rapport à la patinoire l'appel d'offres est en cours et la Municipalité viendra devant le Conseil à l'automne pour présenter les résultats. Le processus est en cours. Si le projet est bon, un préavis sera déposé devant le Conseil communal et si tel n'est pas le cas, quelle qu'en soit la raison, elle attendra d'avoir un projet de qualité à déposer.

M. Frédéric EGGENBERGER est surpris de la demande de transformation en postulat. Il aimerait prendre deux exemples de motions qui ont été déposées par le groupe PLR. A commencer par la motion dont l'on vient de débattre et dont la conclusion est « nous demandons à la Municipalité d'étudier les opportunités de nouvelles infrastructures sur le territoire morgien, des infrastructures qui pourraient regrouper sous le même toit, par exemple, une piscine couverte et une patinoire, qui, jusqu'à preuve du contraire a été traitée comme une motion.

Un autre texte déposé par le PLR, « Quel avenir pour les tireurs morgiens ? », qui avait été déposé par M. Kubler et dont la conclusion était libellée comme suit « *la présente motion demande à la Municipalité de présenter une étude sur la faisabilité technique, juridique et financière d'un stand de tir souterrain au Parc des Sports, comprenant des lignes de tirs à 300 mètres, 50 mètres et 25 mètres, y compris dans le cadre de partenariats publics-privés et ou avec certaines communes environnantes* ». Il est surpris de ce formalisme à géométrie variable.

M. Michael FRANCESCATO admet les propos de M. Eggenberger et regrette vivement que ces motions aient été déposées sous ces appellations la dernière fois. un rappel à l'ordre ayant été adressé à l'ensemble des Conseillers-ères par les autorités cantonales le mois dernier, à nous donc de les mettre en œuvre. Et très clairement si ces deux motions PLR revenaient aujourd'hui, elles seraient transformées en postulat. Et il invite à faire de même, à mandat honorable.

M. le Président Pascal MARTIN précise qu'en ce qui le concerne ce n'était pas une demande mais une remarque réglementaire, le PSIG a la liberté de le faire.

La discussion est close.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(41 OUI, 42 NON, 3 abstentions)

1. de ne pas prendre en considération la motion du groupe PSIG « Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne ».

N° 15/3.24 Règlement sur le statut financier des membres de la Municipalité

M. Michael FRANCESCATO, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme la Syndique Mélanie WYSS rappelle que la Municipalité s'est déterminée par écrit suite au rapport de la commission et des conclusions. Afin que l'ensemble des groupes du Conseil puissent disposer de ces informations, elles ont été transmises lundi après-midi aux chefs de groupe respectifs dans le but de préparer au mieux cette séance.

La Municipalité se rallie aux amendements de la commission à l'exception de deux articles, soit l'article 8 alinéa 3 concernant la rémunération en cas de représentation extérieure ainsi que l'article 15 alinéa 2 concernant l'entrée en vigueur.

Pour la sérénité des débats, la Municipalité a décidé de quitter la salle et remercie l'huissier de venir la chercher à l'issue de ce débat.

M. le Président Pascal MARTIN constate que la commission propose d'accepter le règlement modifié par 8 amendements et que la Municipalité dépose un amendement supplémentaire. Pour suivre l'article 75 alinéa 1 de notre règlement, il propose la division du projet de règlement par article. Nous procéderons à la discussion et au vote de chaque article les uns après les autres, avec les amendements y relatif, le cas échéant. Si pour un article il n'y a ni amendement, ni demande de prise de parole, il déclarera l'article accepté sans passer par le vote. En cas d'amendement, nous traiterons d'abord le ou les amendements par une discussion et un vote, le cas échéant les uns opposés aux autres, avant de procéder à la discussion et au vote sur l'article. Une fois tous les articles traités, nous procéderons à une discussion générale, suivie d'une votation sur l'ensemble du projet du règlement, tel qu'il aura été amendé par la votation sur les articles.

Mme Sylvie FAY explique que lors de sa séance de préparation du Conseil de lundi passé, le groupe des Vert·e·s a longuement discuté sur le préavis déposé par la Municipalité et les conclusions du rapport de commission qui propose des amendements au préavis. C'est un sujet compliqué à cerner, comportant de multiples facettes, et surtout c'est un sujet qui parle de rémunération, d'indemnités et dont les conclusions votées auront un impact direct sur les conditions salariales futures de nos Municipaux.

Lundi dernier, la Municipalité a souhaité se positionner en réponse aux amendements proposés par la commission, en proposant notamment un contre amendement à l'article 8 du règlement.

Malheureusement, pour des raisons qui nous échappent encore, ce document qui a été envoyé le lundi à 17h00, n'a été transmis qu'aux chefs de groupe, contrairement à la pratique habituelle, soit l'envoi à l'ensemble des membres du Conseil.

La conséquence en ce qui concerne le groupe des Vert·e·s est que les chefs de groupe n'ayant pas pu pour des raisons professionnelles et personnelles, prendre connaissance du contenu du mail avant la séance de groupe, le contre-amendement de la Municipalité n'a pas pu être débattu lors de notre séance de préparation.

Débattre via messagerie électronique d'un sujet aussi important qu'est d'octroyer ou pas une indemnité annuelle de CHF 10'000.00 à chaque Municipal n'est pas envisageable pour nous car cela signifierait un manque de respect pour tout le travail d'analyse accompli jusque-là par la commission et la Municipalité. On ne parle pas ici de simple prise de position ou de réponse à une interpellation, comme celle qui se trouvait d'ailleurs dans le même envoi.

C'est pourquoi elle demande, conformément à l'article 79 du règlement du Conseil communal, d'ajourner les votes concernant les articles 8 et 15 du règlement sur le statut financier des membres de la Municipalité, de façon à pouvoir laisser le temps aux Conseillers d'avoir une discussion en interne lors des prochaines séances de préparation au Conseil. Discussion nécessaire pour que chacun puisse se positionner au plus près de ses convictions quant aux nouveaux amendements proposés par la Municipalité.

M. Michael FRANCESCATO demande si vraiment l'on va prendre ce Conseil en otage parce que deux personnes n'ont pas pu lire leurs mails ? Ce n'est pas sérieux, il propose de suspendre la séance afin de leur permettre de discuter de cet amendement mais il souhaite que la discussion soit maintenue ce soir.

M. Frédéric EGGENBERGER au nom du groupe PSIG regrette également que cette détermination de la Municipalité n'ait pas été transmise, une heure avant la séance de groupe, à tous les Conseillers·ères communaux, et il est assez attaché à ce que tous les groupes puissent avoir le même niveau d'information lorsqu'ils préparent leur séance de Conseil communal, donc le groupe PSIG ne s'opposera pas à la demande d'ajournement formulée par le groupe des Vert·e·s.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre le vote sur l'ajournement de la discussion et des votes sur les articles 8 et 15. C'est par 45 OUI, 36 NON et 3 abstentions que la proposition d'ajournement est acceptée.

La procédure de vote sur les articles débute.

Article 1 : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 2 : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 3, amendement proposé par la commission :

Ouverture de la discussion sur l'amendement.

M. Yvan CHRISTINET demande ce qu'entend exactement la commission par « sauf situation exceptionnelle » ?

M. Michael FRANCESCATO répond que tous les municipaux sont équivalents avec des taux identiques. La situation exceptionnelle serait une absence pour cause de maladie par exemple qui contraindrait un municipal à prendre la charge de travail de la personne absente afin que les travaux se poursuivent.

M. Alain TROGER qui a fait partie de la commission il y a bien longtemps qui avait le règlement actuel, se rappelle que c'était justement un des points qui avait été relevé, à savoir la souplesse qui permet à la Municipalité de s'organiser et de pouvoir exercer un activité professionnelle compatible avec une charge municipale, et une répartition des dicastères qui va dans ce sens. Il trouve dommage d'ajouter cette ligne, qui a été choisie par la Municipalité actuelle, mais qui est un parti pris et à titre personnel il pense que l'on puisse supprimer cette phrase. La Municipalité s'organise telle qu'elle veut dans un cadre donné.

Vote : 60 OUI, 13 NON, 11 abstentions. L'amendement de la commission à l'article 3 alinéa 2 comportant l'ajout de la phrase « sauf situation exceptionnelle, les pourcentages des six postes de municipaux sont équivalents » est accepté.

Article 3 amendé : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 4 : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 5 : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 6 : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 7 : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 9. La commission propose d'amender l'alinéa 2 comme suit : Syndic-que : CHF 5'000.00, Municipaux.ales : CHF 3'000.00.

La discussion est ouverte.

Vote sur l'amendement : 66 OUI, 5 NON, 13 abstentions. Amendement accepté.

Article 9 amendé : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 10 : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Amendement de la commission pour l'ajout d'un article 11 nouveau – *Droit au traitement et cas de suspension. Alinéa 1 : En cas de suspension par le Conseil d'Etat consécutive à l'ouverture d'une instruction pénale, la Municipalité peut, après un délai de carence de 6 mois, suspendre le traitement du Municipal concerné. Alinéa 2 : Dès lors que la suspension est levée, le droit au traitement est restauré avec effet rétroactif, sauf en cas de condamnation pénale en lien avec l'exercice de la fonction.*

La parole n'est pas demandée.

Vote sur l'amendement : 81 OUI et 3 abstentions. Amendement accepté.

Article 12 nouveau, la commission propose un amendement remplaçant l'alinéa 1, soit *Les membres de la Municipalité sont au bénéfice de prestations de prévoyance professionnelle.*

La parole n'est pas demandée.

Vote sur l'amendement : 81 OUI et 3 abstentions.

Article 12 nouveau amendé : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 13 nouveau : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 14 nouveau, la commission propose deux amendements qui sont traités en deux votes, le premier porte sur les alinéas 2 et 3.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur l'amendement des alinéas 2 et 3 : 75 OUI, 4 NON, 6 abstentions. L'amendement est accepté.

Article 14 nouveau, deuxième amendement de la commission concernant la suppression de l'alinéa 4.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur la suppression de l'alinéa 4 de l'article 14 : 69 OUI, 1 NON, 15 abstentions. L'amendement est accepté.

Article 14 nouveau amendé : La parole n'est pas demandée et l'article est déclaré accepté.

Article 14 ancien. La commission propose de refuser cet article.

La parole n'est pas demandée.

Vote : 58 NON, 20 OUI et 6 abstentions. L'article 14 ancien est supprimé.

La discussion et votes sur les articles 8 et 15 auront lieu lors de la séance du 27 mars prochain.

N° 16/3.24 Réponse au postulat Camille Robert et consorts « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges »

Mme Floriane WYSS, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(78 OUI, 6 abstentions)

1. de prendre acte du rapport de la Municipalité.

10. Interpellation du groupe PLR « De la flexibilité en matière d'horaires d'ouverture des terrasses pour une ville vivante ! » - Réponse de la Municipalité

Mme Floriane WYSS remercie la Municipalité pour sa réponse écrite.

Mme Maria Grazia VELINI confie qu'en lisant la réponse de la Municipalité à l'interpellation PLR elle a eu l'impression de revenir à son enfance, lorsqu'elle se faisait prendre la main dans le pot de confiture, alors elle se faisait presque invisible et abandonnait quelques mots pour se faire pardonner. La Municipalité semble faire un peu la même chose devant les restaurateurs morgiens en mettant en avant que la PRM a fait son travail. Oui la PRM tient son rôle et cela la réjouit. La lettre de la PRM rappelle juste la règle du droit au repos de chaque citoyen·ne de notre Ville, elle ne voit pas où se trouve la maladresse.

Si la PRM a écrit ce courrier c'est que les plaintes sont de plus en plus importantes, et que cela plaise ou non au groupe PLR, le seuil de tolérance pour certains est dépassé.

Ce qui inquiète Mme Velini c'est que la Municipalité ne se pose pas la question de nombreuses nuisances sonores à Morges (travaux, circulation, musique, etc.) ni de l'impact que ces nuisances ont sur la population morgienne jour et nuit. La Municipalité ne s'inquiète pas non plus de l'exposition à la fumée passive qu'un grand nombre d'habitants subit au-dessus des fameuses terrasses, alors que les maladies respiratoires augmentent chaque jour.

Le permis de construction de l'Hôtel de la Fleur du Lac a été annulé par le tribunal car il y aurait trop de nuisances pour les riverains. Elle espère alors que la Municipalité préservera tous les habitants de la Ville de la même façon et prendra soin de leur santé sans la priver d'un verre sur une terrasse.

Mme Floriane WYSS ne pouvait pas ne pas répondre à Mme Velini, qui doit certainement être heureuse que le Paillote Festival n'ait pas lieu cette année.

Elle pense à toutes les personnes qui sont derrière le Paillote, derrière ces restaurants et aussi toutes ces personnes qui sont heureuses de profiter des terrasses, de se changer les idées, de se réunir. Elle trouve dommage de toujours peindre le diable sur la muraille, de pointer du doigt des choses à son sens, futiles. Évidemment que la fumée n'est pas souhaitable mais elle voit surtout des gens heureux qui profitent de la convivialité et peut-être ne se retrouvent pas isolés chez eux.

Les visions s'opposent en terme de ce qui est souhaité pour la Ville et, à titre personnel, elle aimerait une ville vivante avec des gens heureux. Le courrier de la PRM c'est une chose, l'ouverture des terrasses en est une autre, elle soutient une ville vivante.

Mme Nicole JUFER TISSOT déclare ses intérêts, elle vit à côté d'une terrasse de 50 places. L'article 101 précise trois choses. La première c'est qu'à partir de 22h00 les conversations bruyantes doivent cesser. Cinquante personnes qui parlent de façon posée ça fait beaucoup de bruit mais c'est supportable, et même agréable si l'on va dans le sens de vouloir une ville vivante.

Quatre jours sur cinq cela se passe bien mais un jour, il y aura des rires plus forts, des chants, des pleurs ou des cris et c'est au restaurateur de faire la police sur sa terrasse. Elle pense que ce point est à améliorer. Ce n'est pas évident pour un restaurateur d'intervenir auprès de ses clients et de leur dire qu'il ne peut plus les servir et que leur comportement est incompatible avec la présence d'habitants à proximité. Peut-être que la création d'une charte sur laquelle les restaurateurs pourraient s'appuyer pourrait être une piste pour aider les restaurateurs à pouvoir faire rentrer les convives trop bruyants à l'intérieur dès 22h00.

Concernant le fait d'appeler la PRM en cas de besoin, elle a constaté que ce n'est pas évident de les faire se déplacer. Elle n'a appelé qu'une fois en 4 ans et a dû déployer de nombreux arguments pour que la PRM daigne se déplacer.

Elle signale également que ce qui fait le plus de bruit dans un restaurant c'est le rangement. Certaines autorisations d'ouverture précisent que la terrasse peut être ouverte jusqu'à 22h00 ou 23h00, rangements compris. C'est à prendre en compte.

Mme Jufer se rend également sur des terrasses et ne conteste aucunement le fait que les gens ont le droit d'être heureux mais elle pense qu'il serait intéressant que la Municipalité trouve des solutions avec la PRM pour le bien vivre ensemble.

Mme Floriane WYSS comprend tout à fait ce besoin de tranquillité, elle est vite dérangée par le bruit, surtout lorsqu'elle dort. Habitant le quartier des Halles, elle estime ne pas vivre dans l'environnement le plus calme entre le bruit des travaux de la Gare, des bars, des restaurants.

Elle n'a pas dit qu'il suffisait d'appeler la police, mais que cette possibilité existe, après qu'elle se déplace ou pas, elle ne sait pas.

Les questions qu'elle a posées sont le fruit d'une discussion avec plusieurs tenanciers de restaurants et bars qui eux se réjouissent de cette vie, évidemment aussi sur le plan économique. Une restriction supplémentaire ne serait vraiment pas bienvenue. Il y a un équilibre à trouver entre le respect de la quiétude du voisinage et le bon fonctionnement des établissements. Elle n'estime pas que la Ville soit un brouhaha constant et horrible.

M. Stéphane DEWARRAT annonce que cela fait 20 ans qu'il vit à Morges, il songe à faire une « grosse teuf » cet été pour fêter cela. Son premier domicile était au centre-ville, au-dessus d'un établissement public et de temps en temps cela faisait un peu de bruit. En allant un peu à l'écart se sera peut-être le bruit des balles vibrantes d'un terrain multisports qui va causer des nuisances, et même dans les quartiers les plus « cosy » il y a souvent des voisins qui organisent des petites fêtes. Il faut accepter cette vie en société, cette vie en ville, ou essayer de partir à la campagne, à son avis.

Mme Maria Grazia VELINI aimerait mettre les points sur les I et préciser qu'elle n'est absolument pas contre le Paillote festival, c'est l'emplacement qu'elle ne trouve pas judicieux, qui le mène à sa perte plutôt qu'à son succès. Elle pense qu'un autre emplacement permettrait aux amateurs de rock, dont elle fait partie, de pouvoir vivre véritablement cette musique dans des conditions qui profitent aux festivaliers sans nuire au voisinage.

Elle n'est pas non plus pour une application stricte du règlement mais estime qu'à partir de minuit tout un chacun a le droit de pouvoir dormir et que l'isolation phonique de son habitation n'est peut-être pas aussi performante que celle du quartier des Halles.

La parole n'est plus demandée.

11. Initiatives des membres du Conseil communal

M. Pascal GEMPERLI lit le texte de l'interpellation du groupe des Vert·e·s intitulée « Equité sportive à Morges, pour une meilleure prise en compte des attentes de la population » qui est annexé au procès-verbal.

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 5 réponses ce soir, elle répond à la première :

Question de Mme Françoise Adler "Accès direct au parking du Parc des Sports en venant de la Place Dufour"

En séance du Conseil communal du 7 février 2024, Mme Françoise Adler, Conseillère communale, demandait pour quelle raison l'accès du parking du Parc des Sports en venant de la Place Dufour est-il interdit et pour quelle raison n'est-il pas possible d'aller en direction de la Ville en sortant du Parc des Sports.

La Municipalité répond comme suit :

Suite à la phase test et via une communication à l'automne 2023, un bilan a pu être tiré :

- Les modifications du schéma de circulation apportées au carrefour Vignerons permettent une meilleure fluidité du trafic automobile et bus à cet endroit. En l'occurrence, le trafic automobile s'encolonne moins dans le centre-ville de Morges à l'heure de pointe du soir.
- Mise en place d'une coordination entre les carrefours à feu de l'axe Paderewski-Charpentiers.
- Réduction du temps d'attente moyen ~ 15 s. pour tous les usager·ères (y compris piéton·nes)

Le parking du Parc des Sports reste accessible depuis le giratoire En Bonjean à l'entrée de la Ville.

- De plus, les bus peuvent progresser plus efficacement dans le secteur ce qui améliore leur ponctualité.

Un projet d'aménagement est à l'étude au sein des Services techniques afin de supprimer les balises provisoires qui permettent de sécuriser le carrefour. Une publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) aura lieu au printemps de cette année afin de pérenniser cet aménagement.

Réponse à la question de Monsieur le conseiller communal Kevin Richards concernant les travaux de la voie 1

Mme la Municipale Laure JATON lit la réponse suivante :

En séance de conseil communal du 7 février 2024, Monsieur le conseiller Kevin Richards a déposé plusieurs questions concernant l'accès au quai 1 côté Genève. Il mentionne qu'auparavant, il était possible de sortir du quai 1 côté Genève, que cet accès semble exister mais qu'il est empêché par de grandes barrières et demande si celui-ci sera-t-il garanti à l'avenir.

M. Richards évoque également un chemin avec un pont et des escaliers qui étaient interrompus avant les travaux.

La Municipalité y répond comme suit :

Le cheminement piétonnier dont il est fait état se situait sur une parcelle appartenant au CFF, avec une servitude de passage privé au bénéfice du bien fond 4117 (rue de la gare 39) qui se situe le long des voies. Cette servitude autorisait l'aménagement d'un chemin piétonnier raccordé au chemin donnant accès au quai 1, pour accéder aux trois entrées de l'immeuble construit sur la parcelle.

La Municipalité a été informé par les CFF de la radiation de cette servitude, à leur propre initiative. Les CFF ont informé la Ville de Morges que l'étude de flux a montré d'une part que cet accès posait des problèmes de sécurité, en lien avec la largeur des quais et qu'il n'était pas nécessaire.

S'agissant d'une servitude privée, la Ville de Morges n'a pas participé à la procédure de radiation.

Pour information, avant les travaux du quai no 1, il y avait 3 accès publics au quai 1, à savoir : un escalier et un ascenseur depuis le passage inférieur, une rampe à l'ouest du bâtiment de la gare à 13% et le chemin privé côté Genève avec une pente de 17%.

Après les travaux du quai 1, 5 accès au quai 1 sont actifs : 2 nouveaux accès depuis l'extrémité Est de la promenade de Castellane, soit une rampe de 10% et un escalier le long du bâtiment, et les 2 accès depuis le passage inférieur, et des escaliers doublés d'une rampe à l'ouest du bâtiment de la gare.

À l'achèvement des travaux de la gare, 6 accès au quai 1 seront possibles : les 2 accès depuis l'est, 2 accès (rampe et escalier) depuis le futur passage inférieur traversant et 2 nouveaux accès au niveau du passage inférieur de la rue de la Gare, avec escalier et ascenseur compatibles PMR.

Réponse orale aux questions de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Morisetti concernant l'anneau d'athlétisme du Parc des Sports

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit la réponse suivante :

Lors de la séance du Conseil communal du 7 février 2024, M. le Conseiller communal Jean-Pierre Morisetti a questionné la Municipalité sur l'état de vétusté de l'anneau d'athlétisme au Parc des Sports, aussi appelé « piste cendrée ».

Le type de revêtement de la piste d'athlétisme située au Parc des Sports ne permet en effet pas de pratiquer la course de manière optimale par temps de pluie. Celle-ci est toutefois régulièrement entretenue par l'Office des parcs et promenades. Ce travail, soit le passage d'une machine lissant le sable concassé stabilisé, a d'ores et déjà été intensifié ces dernières années. Seule la réfection complète de l'anneau, chiffrée à plusieurs centaines de milliers de francs, permettrait une meilleure praticabilité par tous les temps.

De plus, il faut noter qu'il manque à cette piste quelques mètres pour atteindre la longueur standard de 400 mètres. Un agrandissement, qui devrait être envisagé en cas de réfection, nécessiterait une reconfiguration complète des terrains existants, impactant l'aménagement global du Parc des Sports.

La sous-commission de gestion Infrastructures et gestion urbaine avait émis un vœu à ce sujet en 2020 dans le cadre du rapport de gestion. Ce vœu a dès lors été maintenu.

Réponse orale à la question de M. Stéphane Dewarrat "Frais Twint en sus du parcomètre?"

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO lit la réponse suivante :

Lors de la séance du Conseil Communal du 7 février 2024, M. Stéphane Dewarrat, Conseiller communal, a posé plusieurs questions à la Municipalité concernant les parcomètres et les frais engendrés sur l'application Twint.

La Municipalité y répond comme suit :

1. Est-il possible de corriger le dispositif pour que Twint ne fasse pas payer les frais de parking les jours fériés ?

En premier lieu, il faut rappeler que le paiement de la taxe de stationnement n'est requis, de manière uniforme à Morges, que les jours ouvrables, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30. Il n'y a donc aucun frais de parking les jours fériés et les dimanches. Comme indiqué dans une récente réponse au Conseil communal, un paiement effectué le dimanche sera valable dès le lundi à 8 h.

2. Il s'interroge également sur les frais TWINT qui sont en sus des frais de parcomètre qui vont à la Ville. Il se demande comment réagiraient les clients si les commerçants mettaient des frais en plus et se questionne sur la légalité de cette pratique. Pourquoi la PRM se permet-elle ce mode de fonctionnement ?

Pour rappel, il convient de préciser que la taxe de stationnement payée cash dans l'horodateur ne génère aucun frais pour l'utilisateur.

La taxe de stationnement payée par scannage du QR Code à l'horodateur via TWINT génère des frais de paiement de 4,85%. En effet, la possibilité de paiement par TWINT est proposée par le fournisseur, DigitalParking, lequel perçoit 4,5%, comme convenu contractuellement. Les 0,35% correspondent aux frais TWINT.

Dans le contrat précité, il a été décidé de mettre tous les frais de paiement à charge de l'utilisateur, lequel choisit son moyen de paiement. Ces frais sont expressément indiqués au moment du paiement, sur TWINT ou sur l'application ParkingPay et sont induits par l'utilisation de ces outils par l'utilisateur et son choix de mode de paiement.

Pour information, la part du paiement par l'application ou par « TWINT » se monte à 63% et est en constante augmentation depuis la mise en place de ce système, qui permet de payer son stationnement « à la minute ».

Réponse orale à la question de Mme Camille Robert "Emplacement stands politiques au marché"

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO lit la réponse suivante :

Lors de la séance du Conseil Communal du 7 février 2024, Mme Camille Robert, Conseillère communale, a posé une question à la Municipalité concernant l'emplacement des stands politiques au marché et demande quand le bilan annoncé pourra-t-il avoir lieu.

La Municipalité y répond comme suit :

Pour rappel, lors de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2022, M. Logan Romanens, Conseiller communal, avait posé plusieurs questions à la Municipalité concernant l'emplacement des stands politiques lors des marchés.

Afin de répondre au mieux aux attentes, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité et la Police du Commerce avaient rencontré les représentants des partis politiques en février 2023. Il en était ressorti, entre autre, que les partis souhaitaient rester groupés et qu'un emplacement commun sur la Place de l'Hôtel de Ville pouvait leur convenir.

Pour ce faire, certains abonnés de la place ont été déplacés, excepté les Food Trucks de Polent'amo et Kooka café. En effet seul, cet endroit fournit assez d'électricité pour ces deux stands et les Food Trucks ne peuvent être placés devant une vitrine.

Comme communiqué dans la réponse à M. Romanens en date du 1er mars 2023, il est prévu de réunir les représentants des partis pour faire un bilan de situation. Cette réunion n'ayant pu se tenir en fin d'année dernière, elle sera fixée au mois d'avril 2024.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur ces réponses.

M. Stéphane DEWARRAT remercie la Municipalité pour ses réponses extrêmement détaillées, surtout sur les frais TWINT. Il est un tout petit peu étonné de la procédure. Car en 2015, la Commission de la concurrence (COMCO) a établi des règles pour les commerces. À

son avis, on loue des places de parc à Morges, c'est un commerce. Pour rappel, lors du vote sur le budget 2024, le Conseil communal a accepté des horodateurs, on espère avec ces horodateurs faire des entrées financières pour la Ville. Au final c'est le contribuable ou l'automobiliste qui paie ces parcomètres. Ces frais sont loin d'être négligeables.

Cette question qui lui coûte quelques centimes pour une demie heure de stationnement sur un parking risque de coûter cher, il va contacter la COMCO et TWINT sur le sujet.

Mme Françoise ADLER remercie la Municipalité pour sa réponse mais reste perplexe. Elle est étonnée de ne pas voir un « tôle » de la part des Vert-e-s dans le sens où l'on rallonge le trajet pour entrer dans le parking à la recherche d'une place.

M. Kevin RICHARDS remercie la Municipalité pour sa réponse.

13. Simples questions, vœux et divers.

Mme Camille ROBERT, en se promenant sur l'avenue de Marcelin, a pu voir l'affiche de la PRM qui annonce un dispositif de suivi des victimes, mis en place dans le cadre de la journée internationale de l'éradication des violences faites à l'égard des femmes. Cela semble intéressant. Cela l'amène à se questionner concernant un postulat qu'elle avait déposé il y a une année et qui avait été pris en considération par le Conseil communal. Ce postulat demandait à la Municipalité de présenter sa compréhension des enjeux et des mesures envisagées pour lutter contre la violence contre les femmes. Elle se demande pourquoi le dispositif de la PRM n'a pas été amené comme élément de réponse à son postulat et précise que le délai réglementaire pour y répondre échoit ce soir.

M. Marc LAMBRIGGER s'exprime en ces termes :

« Existe-t-il, au sein des services communaux, un service en charge de la sécurité des bâtiments en mains privées et de leurs alentours immédiats ? Si oui, lequel ?

Permettez-moi d'illustrer mes propos. Il y a, actuellement, sur l'avenue des Pâquis, un bâtiment qui perd des morceaux de son avant-toit. Ce problème a déjà été signalé, à plusieurs reprises par votre serviteur, aux services de Police. Or rien n'a été mis en place pour sécuriser ou corriger ce problème présent depuis plusieurs mois.

M. Pascal GEMPERLI revient sur le manque de salles de sport. Concrètement il manque de tranches horaires pour les entraînements. Actuellement il y a trois tranches tous les soirs, de 17h00 à 22h00. Il a pu lire que les infrastructures de la patinoire étaient parfois occupées jusqu'à 23h00 voire minuit et se demande s'il serait possible de pratiquer cette extension d'une heure, en commençant une demie heure plus tôt pour finir une demie heure plus tard par exemple. Cela créerait un créneau supplémentaire pour les clubs ce qui augmenterait nettement les possibilités et répondrait à un besoin.

Mme Floriane WYSS fait part d'un regret, qu'elle a déjà évoqué à plusieurs reprises lors des séances de Conseil, à savoir qu'elle a le sentiment que beaucoup de gens font de la politique partisane. Les Conseillers-ères sont certes élu-e-s sous des couleurs politiques mais elle estime que réfléchir par soi-même devrait primer, il n'y a pas qu'une seule idée au sein d'un

parti. Elle s'étonne d'entendre la gauche reprocher à la Municipalité de faire avancer des projets, elle trouve cela absurde et cela montre une certaine frustration du fait que certaines choses n'ont pas été faites avant et que quand enfin quelqu'un fait avancer les choses on s'oppose juste parce que cela ne vient pas de « son bord » et elle trouve cela vraiment triste. À son sens les Conseillers-ères sont élu-e-s pour représenter la population, et pas pour représenter un parti, même si l'élection se fait sous des couleurs politiques. À titre personnel, elle essaie toujours de se demander ce que voudrait la population.

Concernant les deux amendements qui ont été ajournés car le groupe n'a pas pu se mettre d'accord faute d'informations, elle rappelle que des amendements peuvent être déposés durant la séance, comment faire dans ce cas ? Il faut faire une pause ? On reporte l'objet car l'on n'a pas pu se mettre d'accord au sein du groupe ? Elle insiste sur l'usage du libre arbitre et regrette vraiment cette attitude partisane.

En dernier lieu et pour finir sur une note positive, elle invite les personnes qui, comme Mme Maria Grazia Velini, souhaitent soutenir le Paillote festival, à participer au repas de soutien qui aura lieu le 14 mars à midi.

M. le Président Pascal MARTIN constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h53 et la séance est close.

Le Président

Pascal MARTIN

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Réponse de la Municipalité à l'interpellation du groupe PLR « De la flexibilité en matière d'horaires d'ouverture des terrasses pour une ville vivante ! »
- « Équité sportive à Morges, pour une meilleure prise en compte des attentes de la population »

Réponse écrite à l'interpellation du groupe PLR "De la flexibilité en matière d'horaires d'ouverture des terrasses pour une ville vivante !"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 7 février 2024, une interpellation a été déposée par le Groupe PLR, représenté par Madame Floriane Wyss, Conseillère communale, concernant les horaires d'ouverture des terrasses. Dans ce contexte, quatre questions sont posées à la Municipalité.

En préambule, la Municipalité a pris acte de cette interpellation qui fait suite à une correspondance adressée par la Police Région Morges, en date du 18 janvier 2024, aux exploitantes et exploitants d'établissements publics soumis à licence, à savoir restaurants, bars, tea-room et certains traiteurs établis dans la ville de Morges. Elle entend répondre à l'interpellation comme suit :

1. La Municipalité a-t-elle été informée ou consultée de l'envoi du courrier de la PRM ?

La Municipalité n'a pas été consultée préalablement à l'envoi de ce courrier.

2. Quelle est la base légale sur laquelle s'appuie l'injonction de la PRM disant que « Les terrasses ne peuvent être exploitées après 22 h » ?

Les heures de fermeture des terrasses sont déterminées par le Canton lors de la délivrance du permis de construire (synthèse CAMAC). Le règlement de police précise quant à lui : « Sur les terrasses, tout chants, discussions et jeux bruyants ainsi que toute musique sont interdits à partir de 22 h ».

3. Les règles en matière d'horaires d'ouverture/fermeture pour les terrasses ont-elles changé, autrement dit, y a-t-il eu une modification d'un quelconque règlement ou autre document faisant foi dans ce domaine ? Si oui, qu'est-ce qui a changé et pourquoi la PRM n'a-t-elle pas informé les personnes concernées de manière plus claire et détaillée ?

Non, il n'y a pas de changement. Police Région Morges aurait dû informer que les règles relatives à l'exploitation de la terrasse (agrandissement, horaires d'exploitation de la terrasse, changement de catégorie de licence, etc.) nécessitent une autorisation du Canton et/ou de la commune. Le règlement de police précise la limite horaire pour éviter les nuisances dues au bruit mais pas l'exploitation de la terrasse.

4. Les autorisations de prolongation des horaires d'ouverture octroyées à certains établissements leur ont-elles été retirées ? Si oui, pour quelle(s) raison(s) et pourquoi la PRM n'a-t-elle pas informé les personnes concernées de manière plus claire et détaillée ?

Il apparaît indéniablement que la communication concernant les horaires de fermeture de terrasses n'a pas été réalisée de manière appropriée. Il aurait été nécessaire de préciser que les ouvertures prolongées au-delà de 22 h dans le respect des normes sur le bruit, restent possibles. Cette correspondance faisait également suite à des doléances de la population auprès des services de PRM.

La Municipalité a conscience des enjeux économiques des différents établissements publics et rappelle qu'elle a toujours agi avec compréhension, que ce soit pendant la pandémie ou après, dans l'application des règles, agissant avec proportionnalité, mais aussi tolérance. Elle

comprend les réactions des exploitantes et exploitants des bars et restaurants morgiens en relation avec cette communication.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Adoptée par la Municipalité dans sa séance du 4 mars 2024.

Réponse écrite présentée au Conseil communal en séance du 6 mars 2024

Postulat

Équité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population

Nous sommes à un moment décisif concernant le futur de nos infrastructures sportives. La Municipalité a mis en avant un projet de rénovation de la patinoire, une initiative louable qui vise à réduire son importante empreinte écologique. Le groupe des Vert.e.s se réjouit de cette attention portée à l'écologie dans le sport et notamment en lien avec la patinoire, un combat que nous menons depuis des années déjà. Cependant, les priorités des Morgiennes et Morgiens et le contexte de ce projet nous interpellent quant à leur impact sur le développement futur des infrastructures sportives au sein de notre ville.

Selon le récent sondage de la population sur l'avenir du sport à Morges, mis à part les activités nécessitant peu d'infrastructures, telles que les parcours vita ou l'aménagement du bord du lac, c'est la piscine couverte qui l'emporte largement avec 22%, respectivement 54% selon l'indicateur choisi, suivi des salles multisports avec 5%, respectivement 17%. Et la patinoire ferme la marche avec un petit 1%, respectivement 6%.¹

Le sondage municipal² le dit clairement : « En termes de priorité, les diverses questions posées afin de jauger l'importance des différentes infrastructures montrent assez distinctement qu'une nouvelle piscine couverte et/ou un nouveau projet pour la piscine du Parc prend largement le dessus sur la nécessité perçue de rénover la patinoire des Eaux-Minérales. »

La patinoire, ses utilisateurs et les clubs concernés méritent l'attention que la Municipalité leur porte, cependant, nous souhaiterions que le même engagement puisse se déployer pour les autres usagers et usagères, donc notamment la piscine et les salles multisports. On ne pourra pas tout faire, ni sur le plan financier, ni sur celui de l'espace disponible à Morges qui se réduit d'année en année.

Dans le cadre de son rapport sur le budget 2024, la commission des finances, spécifiquement sa sous-commission "Bâtiments, sports et domaines", a déjà souligné cette préoccupation majeure, à savoir le manque d'équité des investissements entre les différentes infrastructures sportives.

En effet, la Municipalité se précipite sur un projet d'envergure qui est la patinoire, agissant de manière irréversible, sans connaître les besoins de tous les clubs en matière d'infrastructures et avant même d'avoir commencé à développer la nouvelle stratégie des sports.

Les volontés et les priorités des Morgiennes et Morgiens sont clairement ressortis du sondage municipal. Depuis quand, chers collègues, parlons-nous de cette piscine couverte, 10 ans, ou plutôt 20 ans ? Et la Municipalité vient de la renvoyer encore au mieux en 2030. A notre avis, la Municipalité se trompe de priorités.

Mais il y a encore pire, les salles multisports sont les grandes oubliées, malgré un besoin important et grandissant avec une population qui croît. Aucune prévision, aucune ambition ne se manifeste du côté de la Municipalité. Dans un extrait du procès-verbal du Conseil communal du 1er septembre 2021, la Municipalité reconnaissait le manque de disponibilité

¹ Page 60 et 62, <https://morges21.allinone.io/media/document/2/rapport-population-vf.pdf>

² Page 66, <https://morges21.allinone.io/media/document/2/rapport-population-vf.pdf>

des salles omnisports pour des sports comme le badminton, le basketball ou le volleyball. Elle mentionnait également une demande pour ces salles à utilisation spécifique, telles que pour l'escrime ou certains arts martiaux. Et n'oublions pas les autres utilisateurs, les écoles ou encore des expositions et manifestations diverses qui bénéficient de ces salles. Mais plutôt que de réagir à ce besoin, la Municipalité a réduit ses ambitions en supprimant une des deux salles multisports qui était prévue dans le projet de la Gracieuse³. Nous ne pouvons que le regretter.

Revenons au projet de rénovation de la patinoire. Le projet initial prévoyait un « pôle multisport », mais aujourd'hui, ce « pôle multisport » s'est transformé en mur de grimpe, important et entièrement soutenu par notre groupe, mais c'est nettement inférieur aux attentes initiales. Nous ne pouvons que le regretter.

La nécessité d'une réflexion plus profonde sur nos priorités sportives est encore soulignée par le susmentionné sondage municipal sur le sport. Seulement 7% des Morgiennes et Morgiens ont pratiqué leur sport à la patinoire, contre 16% dans une salle de sport.⁴ Ce qui amène la Municipalité à conclure que « Le maintien et le développement d'un parc d'infrastructures sportives traditionnelles pour répondre aux besoins des clubs, des écoles et des pratiques traditionnelles restent indispensable pour une ville comme Morges qui continue de voir sa population croître. »⁵

Au vu de ce qui précède,

Au vu des besoins en matière de salles multisports déjà exprimés par la Municipalité, les clubs sportifs et autres utilisateurs,

Au vu des priorités exprimées par les morgiennes et les morgiens,

Au vu de l'importance de coordonner nos engagements en matière de développement des infrastructures sportives,

le groupe des Vert.e.s demande à la Municipalité de Morges d'étudier l'opportunité de :

- Sonder les besoins des écoles, clubs sportifs et autres utilisateurs des salles multisports ;
- Présenter rapidement un plan de développement de ces salles multisports en conformité avec les besoins exprimés par ces utilisateurs.

Au nom du groupe des Vert.e.s

Pascal Gemperli



³ Préavis 2/2.24, page 4, <https://www.morges.ch/media/document/2/2024-01-25-gracieuse-preavis-etudes-cptaires-ecole-provisoire-2d-2.pdf>

⁴ Page 39, <https://morges21.allinone.io/media/document/2/rapport-population-vf.pdf>

⁵ Page 40, <https://morges21.allinone.io/media/document/2/rapport-population-vf.pdf>